

COMMUNIQUE DE PRESSE L'ARS et l'Assurance Maladie Paca se mobilisent pour la promotion des médicaments génériques.

Marseille, le 28 septembre 2016.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et l'ensemble des organismes d'Assurance Maladie de la région Paca s'associent, dans le cadre du plan national d'actions de promotion des médicaments génériques, présenté par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, le 27 septembre 2016, pour promouvoir les médicaments génériques.

Grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens, le recours aux médicaments génériques dans notre région est de 84,5 %*.

> Un médicament qui a fait ses preuves.

Un médicament générique est un médicament bien connu avant même sa commercialisation. Il est conçu à partir d'une molécule dont l'efficacité et la sécurité d'emploi bénéficient d'un recul d'environ 10 ans d'études et d'au moins 10 ans d'utilisation en pratique.

Un médicament générique présente une efficacité thérapeutique et une sécurité d'emploi identiques à celles du médicament d'origine.

> Un médicament « responsable ».

En moyenne 30 % moins chers que les médicaments d'origine, les médicaments génériques ont permis d'économiser en Paca environ 700 millions d'euros en 5 ans.

Les médicaments génériques contribuent ainsi à financer l'innovation en permettant de mieux rémunérer les efforts de recherche. Ils favorisent, de fait, l'accès aux soins pour tous, tout en participant à la pérennisation du système de santé.

> En pratique.

Le médecin prescrit en dénomination commune internationale (DCI), le pharmacien est autorisé à substituer un médicament par un médicament générique, en se référant au répertoire des médicaments génériques et les patients sont encouragés à dialoguer avec les professionnels de santé pour un meilleur suivi du traitement dans le respect du bon usage des médicaments.

Les médicaments génériques sont présents dans la plupart des domaines thérapeutiques.

Parmi les 25 médicaments génériques les plus vendus en officine figurent notamment les antibiotiques, de nombreux médicaments du système nerveux, des antihypertenseurs et d'autres médicaments du système cardiovasculaire comme les hypolipémiants. A l'hôpital, les médicaments sont notamment utilisés pour traiter les cancers, les infarctus du myocarde, la maladie Parkinson, la méningite, les septicémies.

* taux de pénétration dans le répertoire défini par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Contacts Presse

Service médical Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse
Gwenola Ruelleux
04 86 94 49 06
gwenola.ruelleux@ersm-sudest.cnamts.fr

Caisse primaire d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône
Laurence Lebihan
04 91 83 70 79
laurence.le-bihan@cpam-marseille.cnamts.fr

Agence régionale de santé Paca
Valérie Bourgeois
04 13 55 83 67 > 07 87 00 56 31
valerie.bourgeois@ars.sante.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



vimeo



@ARSPaca